

Délibération n°2018-02-07

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla-Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras	<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche
<b>Stéphane Brindel</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Daniel Caraminot</b>	à	Stéphanie Gautier
<b>Christine Da Fonseca</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Sandra Délibit</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Pierre Fournet</b>	à	Nelly Simandoux	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Valérie Sérurier
<b>Michel Guitard</b>	à	Daniel Couderc	<b>Michel Lacrocq</b>	à	Gérard Rougier
<b>Jean-François Loge</b>	à	Danielle Coulaud	<b>Dominique Miermont</b>	à	Bernard Maupomé
<b>Laurence Monteil</b>	à	Marc Ranvier	<b>Christiane Monteil</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Martine Pannetier</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Martine Leclerc	<b>Eric Bossaert</b>	à	Jean Stöhr

- Élus représentés par leur suppléant :

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- Élus absents et non-représentés :

Jean-Pierre Bodeveix, Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

## Cession d'une parcelle à la commune d'Aix pour la construction du SDIS à Eygurande

Dans le cadre de la construction du prochain centre d'incendie et de secours sur la commune d'Eygurande, Haute Corrèze Communauté doit procéder à la vente de terrain à la commune d'Aix, porteuse du projet.

La communauté de communes, représentée par monsieur Pierre Chevalier, son président, souhaite céder le foncier de la collectivité composé des parcelles :

- Section E numéros 203 - 387

Soit une parcelle totale de 4 179 m<sup>2</sup> située Chemin départemental n°21 de Bourganeuf estimée à 12 537 €.

Cette parcelle doit à terme constituer l'unité foncière sur laquelle le projet de centre d'incendie et de secours doit voir le jour.

Une nouvelle désignation parcellaire sera déterminée après passage du géomètre expert chargé du bornage.

Il est proposé la cession du terrain pour un montant de 1 € hors DMT0 (Droits à Titre Onéreux) payable à la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 2 abstentions et 89 voix pour, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la cession du terrain pour un montant de 1 € hors DMT0 (Droits à Titre Onéreux) payable à la signature de l'acte ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération

A la majorité	
Votants	91
Pour	89
Contre	0
Abstention	2

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,  
Pierre Chevalier

